



Conditionnement(s)

Emballages

0,5 kg (x 24)

5 kg (x 1)

Palettes

0,5 kg : 480 kg

5 kg : 180 kg

Fiche d'identité

Composition

540 g/kg de *Bacillus thuringiensis* sous-espèce *aizawai* souche ABTS-1857 (54 % du poids)

Formulation

WG - granulés à disperser dans l'eau

Autorisation de Mise sur le Marché

n°2020241

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché et ® marque déposée

SUMITOMO CHEMICAL AGRO EUROPE S.A.S - RCS 379 603 087 - S.A. capital 3 990 010 € - Parc d'Affaires de Crécy - 10A rue de la Voie Lactée - 69370 Saint-Didier-au-Mont-D'Or

Distributeur

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58.

Fabrication VALENT BioSciences LLC – USA

Bien lire l'étiquette avant l'utilisation du produit, respecter les précautions d'emploi.

Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE n° 834/2007.

Issu de souches non génétiquement modifiées.

Description

Le *Bacillus thuringiensis* sous-espèce *aizawai* présent dans **XENTARI** est un insecticide qui fonctionne par ingestion.

Préparation et application

Préparation de la bouillie

- 1) Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux deux tiers de la quantité souhaitée.
- 2) Mettre en route l'agitation et la maintenir pendant toute la durée de la mise en œuvre du traitement.
- 3) Introduire la quantité nécessaire de produit dans le pulvérisateur.
- 4) Compléter le niveau d'eau.
- 5) Rincer l'emballage (3 fois) et le rendre inutilisable.
- 6) En cas d'emballage incomplètement utilisé, le refermer et le stocker en lieu sûr.

Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.

- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Après l'application

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

Mélanges et compatibilité

Seuls les mélanges autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé. Ne pas mélanger **XENTARI** avec les produits qui contiennent du cuivre. La liste des incompatibilités mentionnées n'est pas exhaustive.

Précautions à prendre et mises en garde

Nettoyage du pulvérisateur et du matériel de préparation de la bouillie

Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

Aussitôt après le traitement, rincer et nettoyer très soigneusement le matériel d'application et de préparation de la bouillie, conformément à la réglementation en vigueur.

Pour les emballages vides

Réemploi interdit. Bien vider lors de l'utilisation du produit. Rincer le bidon 3 fois en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Précautions d'emploi

Protection de l'opérateur et du travailleur

Pour l'opérateur, porter

- **Pendant le mélange/chargement**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI-partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type 3 (PB3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;

- Protections respiratoires certifiées: demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN 143) de classe P3 ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

- **Pendant l'application**

Dans le cas d'une application à l'aide d'un pulvérisateur à rampe:

Pulvérisation vers le bas

Si application avec tracteur avec cabine :

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec tracteur sans cabine :

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Pulvérisation vers le haut

Si application avec tracteur avec cabine :

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec tracteur sans cabine :

- Combinaison de protection de catégorie III type 4B avec capuche;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- Protections respiratoires certifiées : demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3.

Dans le cas d'une application manuelle

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

- Combinaison de protection de catégorie III type 4B avec capuche ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;
- Protections respiratoires certifiées: demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN 143) de classe P3.

- **Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3B) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN 143) de classe P3 ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

Pour le travailleur, porter une combinaison de travail polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au

moins 230 g/m² avec traitement déperlant et des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

En cas de rentrée sous abri précocement après traitement, le port d'un demi-masque filtrant anti aérosols certifié (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN 143) de classe P3 est recommandé.

Autres mesures de protection

Ne pas utiliser par des personnes fortement immuno-déprimées ou sous traitement immunosuppresseur.

Prévention de la résistance

Avec les insecticides, il existe un risque général d'apparition d'insectes résistants. Pour diminuer le risque d'apparition ou de développement de la résistance des populations d'insectes, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, conditions d'application, etc.) et, chaque fois que possible, d'utiliser des substances actives à modes d'actions différents en alternance, en association, ou en mélange. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité du produit liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Usages

Culture	Cibles	Dose	DAR Stades d'ap- plication	Nombre Maximum d'applications	ZNT Aqua ZNT Ter- restre	Mention abeilles
Cultures pérennes	Olivier	1.5 kg/ha	3j	4 /an	5m -	Floraison et période d'exsudat
	Pommier, Poirier Cognassier, Nashi, Néflier, Pommette	1.5 kg/ha	3j	10 /an 10 applications dont 5 maximum pendant la période de flori- son. Maximum 4 applications par génération.	5m -	
	Vigne	1 kg/ha	3j	6 /an Maximum 2 applica- tions par génération.	5m -	
Cultures légumières	Artichaut, Cardon	1 kg/ha	3j	5 /an Maximum 3 applica- tions par génération.	5m -	
	Betterave potagère – plein champ et sous abri	1 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applica- tions par génération.	5m* -	
	Céleri branche – plein champ et sous abri (Céleri branche, fenouil, rhubarbe)	1 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applica- tions par génération.	5m* -	

	Chou	Chenilles phyto-phages	1 kg/ha	3j	8 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -
	Concombre - sous abri (Concombre, courgette, cornichon et autres cucurbitacées à peau comestible)	Chenilles phyto-phages	1 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	- -
	Chicorées – production de racines – plein champ et sous abri (Witloof et café)	Chenilles phyto-phages	1 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -
	Epinard – plein champ et sous abri (Epinard, feuilles de bette, pourpier)	Chenilles phyto-phages	1 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m* -
	Haricots écosés – plein champ et sous abri (Pois sabre, Flageolet, Fève, Lima, Niébé)	Chenilles phyto-phages	1 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m* -
	Haricots et pois non écosés frais – plein champ et sous abri (Haricots verts, Haricot filet, Haricots d'Espagne, Haricots à couper, Doliques, Pois mange-tout)	Chenilles phyto-phages	1 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m* -
	Laitue – plein champ et sous abri (Laitue, Chicorée scarole, Chicorée-frisée, Mâche, Roquette)	Chenilles phyto-phages	1 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m* -
	Légumineuses potagères sèches – plein champ et sous abri (Fèves sèches, Haricots secs, Pois sec, Pois chiche, Lentilles sèches)	Chenilles phyto-phages	1 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m* -
	Melon - plein champ et sous abri (Melon, pastèque, potiron, autres cucurbitacées à peau non comestible)	Chenilles phyto-phages	1 kg/ha	3j	8 /an (7 sous abri) Maximum 3 applications par génération.	5m* -
	Navet (Navet, rutabaga, radis)	Chenilles phyto-phages	1 kg/ha	3j	8 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -
	Oignon (Oignon, ail, échalote)	Chenilles phyto-phages	1 kg/ha	3j	5 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -
	Poireau (Poireau, oignon de printemps, ciboule)	Chenilles phyto-phages	1 kg/ha	3j	5 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -
	Poivron - plein champ et sous abri (Poivron, piment)	Chenilles phyto-phages	1 kg/ha	3j	8 /an (7 sous abri) Maximum 3 applications par génération.	5m* -
	Tomate - plein champ et sous abri (Tomate, aubergine)	Chenilles phyto-phages	1 kg/ha	3j	8 /an (7 sous abri) Maximum 3 applications par génération.	5m* -
Autres	Arbres arbustes d'ornements	Chenilles phyto-phages	1 kg/ha	-	3 /an	5m -
	Fines herbes – plein champ et sous abri	Chenille phyto-phage	1 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -
	Cultures florales et plantes vertes – plein champ et sous abri	Chenilles phyto-phages	1 kg/ha	-	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -
	PPAMC – plein champ et sous abri	Chenilles phyto-phages Efficacité montrée contre les lépidoptères	1 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -
	Riz	Chenilles phyto-phages	1 kg/ha	3j	2 /an	5m -
	Porte graine. Potagères, PPAMC et florales – plein champ et sous abri	Chenilles phyto-phages	1 kg/ha	-	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -

	Rosier – plein champ et sous abri	Chenilles phytophages	1 kg/ha	-	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	
	Traitements généraux	Chenilles phytophages	1 kg/ha	3j	8 /an (7 sous abri) Maximum 3 applications par génération.	5m* -	

* Valable uniquement pour les utilisations en plein champ.

XENTARI est efficace contre les chenilles qui consomment le produit à la surface des organes végétaux traités. Pour les autres chenilles (par exemple foreuses,...), l'efficacité peut être faible et n'est pas garantie par PHILAGRO FRANCE.

Emploi autorisé durant la floraison et au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles.

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014.

Les limites maximales de résidus applicables dans les pays de l'Espace Economique Européen sont consultables à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>. Pour les autres pays susceptibles d'importer les denrées issues des cultures traitées, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit et de l'exportateur des denrées d'assurer la conformité en matière de quantité de résidus.

Recommandations d'emploi

Veiller à une parfaite répartition du produit sur la partie du végétal à protéger.

En cas de lessivage par la pluie ou l'irrigation (au-delà de 20 mm d'eau), renouveler le traitement.

VIGNE

Appliquer juste avant les premières éclosions (stade « Tête noire ») en suivant les Bulletins de Santé du Végétal.

Le traitement doit être dirigé sur les grappes.

Si le vol est étalé, renouveler l'application au bout de 10-12 jours.

OLIVIER

Traiter au tout début de floraison de l'olivier (stade bouton blanc : BBCH 57).

ARTICHAUT

Sur noctuelles défoliatrices, traiter dès l'apparition des capitules, au tout début montaison, en tenant compte des pics de vol.

CHOU

Traiter sur jeunes larves de piéride. Renouveler le traitement si nécessaire.

TOMATE

XENTARI est compatible avec la lutte intégrée faisant appel à l'introduction d'insectes auxiliaires dans la culture.

Appliquer dès l'apparition des premières chenilles.

Renouveler le traitement tous les 10-14 jours pendant la période d'éclosion.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

Après traitement

Cultures de remplacement

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

Informations réglementaires



ATTENTION

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Délai de rentrée : 24 heures.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les applications par pulvérisation au champ.

Description des premiers secours

Généralités : en cas de contact/d'exposition, si des troubles apparaissent ou si les symptômes persistent, obtenir un avis médical (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison).

Inhalation : sortir de l'atmosphère nocive. Mettre à l'air frais et au repos.

Peau : retirer les vêtements souillés. Les laver avant de les réenfiler. Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau.

Yeux : rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

Ingestion : ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche immédiatement avec de l'eau.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 18 ou sur Internet : www.quickfds.com

Numéro d'urgence : 0 800 21 01 55

Transport et stockage

Conserver le produit uniquement dans l'emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à une température supérieure à -10°C.

Les gestes responsables

Important - PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par l'Autorité Compétente.

Garantie

Le fabricant ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, relative à l'utilisation du produit d'une autre manière que celle indiquée sur l'étiquette. L'utilisateur sera responsable des risques liés à l'utilisation et/ou la manipulation et/ou l'entreposage de ce produit en cas de non-respect des recommandations de l'étiquette.

Toute reproduction du présent texte est interdite.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 10/2017